

Nomination du Directeur délégué à la recherche, Responsable administratif du Bureau de la recherche scientifique (B.R.S)

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education ;
- Vu** la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** l'arrêté en date du 21 juin 2018 portant affectation de Monsieur Jean-Charles DAVID à l'Université des Antilles ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** la délibération n° 2021-09 du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 08 janvier approuvant l'organigramme cible de l'administration générale
- Vu** la délibération n° 2021-09 du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 08 janvier approuvant l'organigramme cible de l'administration générale

ARRETE

Article 1

Monsieur **Jean-Charles DAVID**, Attaché d'Administration d'Etat, est nommé en qualité de **Directeur délégué à la recherche, Responsable administratif du Bureau de la recherche scientifique (B.R.S)** de l'Université des Antilles.

Article 2

Cette nomination prend effet à compter du **8 février 2021**.

Article 3

Le Directeur délégué à la recherche est placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services. Il travaille en lien avec le Président de l'université.

Article 4

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 8 février 2021

Le Président de l'UA



Pr Eustase JANKY

